

Modalités de reprise de la compétition en Phase 3 de sortie de confinement



Projet de protocole au 12 juin 2020

Principes généraux de reprise de la compétition

Dispositif gouvernemental :

- L'instruction DS/DS2/2020/93 adressée le 8 juin 2020 par la Ministre des sports aux Préfets indique que les compétitions ne sont pas interdites, à l'exception des sports de contact et des sports collectifs.

Deux principes intangibles de reprise selon la FFT :

- Reprise selon un principe de progressivité ;
- Respect des règles de distanciation sociale et des gestes barrières dans le cadre des mesures sanitaires gouvernementales applicables en phase 3.

Date de reprise :

- A partir du 22 juin 2020

Modalités de reprise :

- Compétition en simple uniquement, à partir du 22 juin ;
- La date de reprise de la compétition en double, toutes disciplines confondues (Tennis, Paratennis, Beach Tennis, Padel et Jeu de Courte Paume) est en cours de précision avec le ministère des sports.

De ce fait, les disciplines concernées dans l'immédiat sont :

- Le Tennis
- Le Tennis-fauteuil

Publics concernés :

- Tous les licenciés, sans critère d'âge

Installations concernées :

- Sur terrains extérieurs et intérieurs sur l'ensemble du territoire national (à l'exception de Mayotte et de la Guyane où seul le jeu en extérieur demeure autorisé).

Conditions juridiques de reprise de la compétition

Rappel de :

- La nécessité que les organisateurs s'assurent, préalablement à toute organisation de tournoi, qu'aucune décision des autorités publiques locales ne s'y oppose ;
- L'obligation de sécurité et de moyens renforcée qui s'applique aux organisateurs de tournois comme elle s'applique aux clubs et à leurs responsables.

Les organisateurs devront :

- Faire signer aux joueuses et joueurs un formulaire de participation à la compétition (à venir) , à télécharger, renseigner et renvoyer au juge-arbitre par voie électronique pour éviter les échanges de papier autant que possible.
- Si le compétiteur n'a pas eu la possibilité d'envoyer ce document par voie électronique, il peut :
 - soit l'imprimer chez lui et le remettre sur place,
 - soit le renseigner sur place au moyen de formulaires vierges que le club mettra à disposition. Le joueur devra alors utiliser son propre stylo.
- Afficher dans le club (ou sur le site du tournoi) les règles sanitaires, les gestes barrières (affiches de la FFT, selon les mêmes modalités que celles inscrites dans le protocole de sortie de confinement pour les clubs).

Conditions organisationnelles de reprise de la compétition

Les organisateurs de tournois devront :

- Désigner un référent COVID-19 chargé de veiller au bon respect des règles sanitaires et du protocole d'organisation du tournoi. Celui-ci pourra être la même personne que celui déjà désigné par le club ;
- Limiter au maximum le nombre de personnes présentes sur le court (2 joueurs et éventuellement un arbitre de chaise. Pas de ramasseurs de balles ni juges de lignes) ;
- Les juges de lignes et les ramasseurs de balles ne sont pas autorisés dans les tournois de clubs.
- Limiter au maximum le nombre de personnes présentes dans l'enceinte du club et veiller à ce que les flux de circulation soient organisés de sorte à éviter les rassemblements de plus de 10 personnes ;
- Recommandation sera faite au Juge-arbitre de prévoir une programmation plus légère par court afin de laisser un laps de temps nécessaire entre chaque match pour pouvoir procéder à la désinfection et éviter que les joueurs ne se croisent.
- Conseiller aux joueurs de venir si possible sans accompagnateur.
- Demander aux joueurs d'arriver au club au maximum 30 minutes avant l'heure de convocation.
- Dans la mesure du possible, attente et échauffement dans un espace extérieur réservé à cet effet, et séparé des terrains de tennis utilisés pour les matchs.

Conditions sanitaires de reprise de la compétition

Toutes les mesures sanitaires en vigueur pendant la Phase 2 de sortie de confinement, et détaillées dans le Protocole de la FFT pour les clubs, restent applicables dans le cadre de la reprise de la compétition en Phase 3.

Focus : Règles de gestion des balles

Le principe de marquage des balles ne s'appliquerait plus dans les nouvelles dispositions en vigueur pour la Phase 3 de sortie de confinement, que ce soit pour la pratique loisir, l'enseignement ou la compétition.

Cas particulier pour la gestion des balles en compétition : un match devrait être interrompu par le juge-arbitre en cas de bruine ou de pluie fine, même si les conditions de jeu permettent la continuité de la partie. Le but est d'éviter aux joueurs de manipuler des balles humides (risque de contamination plus élevé).

Les organisateurs devront :

- Veiller à ce que l'usage des club-houses, des boutiques proshop et des espaces de restauration respectent localement les règles sanitaires et de distanciation applicables sur l'ensemble du territoire français pour les magasins, les bars et les restaurants ;
- S'assurer du nettoyage régulier de toutes les zones de contact avec du produit détergent-désinfectant (poignées de portes, sanitaires) ;
- Fournir du gel hydro alcoolique, du produit détergent-désinfectant, du papier jetable et une poubelle à l'entrée du site et à l'entrée de chaque court ;
- N'autoriser que l'accès aux vestiaires individuels (précisions à venir sur l'accès aux vestiaires collectifs) ;
- Des WC avec un point d'eau seront disponibles et désinfectés régulièrement ;
- Exiger le port du masque pour toute personne présente en dehors des courts ;
- Veiller à ce que les joueuses et les joueurs arrivent en tenue de compétition ;
- Exiger une distanciation minimale d'1 mètre entre deux personnes en situation statique et en tous lieux ;
- Exiger une distanciation minimale de 2 mètres entre deux personnes en situation dynamique ;
- Prévoir une distance de 2 mètres entre les bancs et/ou les chaises ;
- Exiger des joueuses et joueurs qu'ils viennent avec leur propre matériel (gourde, serviette, gel hydro-alcoolique...) et le laissent dans leur sac. L'échange et le prêt de matériel ne sont pas permis ;
- Exiger, avant et après la partie, le respect par les joueurs et par l'arbitre des consignes de désinfection des mains et de nettoyage du matériel, des bancs, des chaises, et de la chaise d'arbitre comme détaillé dans le protocole de sortie de confinement de la FFT pour les clubs ;
- Organiser les changements de côtés en tournant de chaque côté du filet, dans le sens des aiguilles d'une montre ;
- Exiger des joueuses et joueurs qu'ils se désinfectent les mains à chaque changement de côté avec leur gel hydro-alcoolique ;
- Interdire les poignées de mains et suggérer à la place un signe de la tête ou de la raquette .